

Le calendrier 2024 de SOLTéA

Ouverture de la plateforme

- À partir du 6 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux établissements pour vérifier ou compléter leurs informations
- À partir du 27 mai 2024 : Ouverture de SOLTéA aux employeurs

1ère période de répartition

- 27 mai 2024 : Début de la 1ère période de répartition et ouverture de SOLTéA pour les employeurs
- 2 août 2024 : Clôture de la 1ère période de répartition
- 9 août 2024 : 1er virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

2ème période de répartition

- 12 août 2024 : Début de la 2ème période de répartition
- 4 octobre 2024 : Clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA
- 11 octobre 2024 : 2ème virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

- 25 octobre 2024 : Versement des fonds non répartis par voie réglementaire.

Ouverture de la plateforme



1ère campagne de répartition



2ème campagne de répartition



Fonds non répartis

